



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Limousin*

*Service de Prévention des Pollutions, des Risques et Contrôle
des Transports*

Rapport d'inspection des sites miniers uranifères de la Védrenne et du Peuch, le 15 avril 2010

La DREAL a procédé le 15 avril 2010 à une inspection des sites miniers uranifères de la Védrenne, commune d'Egletons et du Peuch, commune d'Eyrein.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DREAL, en présence de Gwénaëlle Cadoret d'AREVA NC.

Les mesures de terrain ont été effectuées au moyen d'un minitrace gamma pour l'exposition des personnes (en micro-sievert par heure ou $\mu\text{Sv/h}$).

Situation des sites

Le site minier de la Védrenne est une zone de travaux miniers souterrains, avec des galeries à faible profondeur. Le site a été exploité de 1959 à 1961 et n'a pas donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux. AREVA NC n'est plus propriétaire des terrains d'assiette du site.

Le site minier du Peuch est une zone d'anciens travaux miniers souterrains. Le site a été exploité en 1964 et n'a pas donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux.

Inspection du site de la Védrenne

Le site est en zone périurbaine, dans un secteur résidentiel. Il semble ne pas y avoir eu de construction à l'aplomb des galeries, sauf un bâtiment qui est situé partiellement sur l'extrémité d'une galerie.

Etant donné la localisation du site, il est nécessaire de définir les restrictions d'usages sur cette zone au regard de la sécurité publique et de la santé publique, afin de conserver la mémoire des risques liés à l'ancienne activité minière.

**Présent
pour
l'avenir**

L'activité radiologique autour du site (0,4 $\mu\text{Sv/h}$ sur un parking et 0,5 $\mu\text{Sv/h}$ sur un talus) laisse supposer que du stérile minier a été utilisé en remblais. Le niveau radiologique du sol dans l'axe de la galerie est assez élevé : de 0,4 à 0,8 $\mu\text{Sv/h}$ avec un point singulier très supérieur à 1 $\mu\text{Sv/h}$.

1) Je demande à AREVA NC – pour le 31 décembre 2010 – d'établir une carte des aléas « mouvements de terrain » et « activité radiologique » comprenant une étude documentaire et, le cas échéant, des investigations complémentaires, puis de proposer les restrictions d'usages du site.

Inspection du site du Peuch

Suite à un effondrement au niveau du puits, AREVA NC a mis en place un périmètre de sécurité avec une clôture grillagée et des panneaux indiquant le danger.

La clôture n'est pas entretenue et la végétation n'est pas élaguée, de ce fait la clôture est en très mauvais état et ne permet plus d'assurer la sécurité publique autour de l'effondrement.

2) Je demande à AREVA NC – pour le 30 septembre 2010 – de remettre en état la clôture, d'entretenir la végétation aux abords de celle-ci et de mettre en œuvre une procédure de contrôle et d'entretien du site.

Le niveau radiologique du sol sur le site est relativement élevé : 0,6 $\mu\text{Sv/h}$ le long de la galerie et 0,4 $\mu\text{Sv/h}$ à proximité de la clôture.

Marion CENTOFANTI



Dominique BERGOT

